

Peut-on considérer les RFC comme des publications scientifiques ?

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 9 avril 2010

<https://www.bortzmeyer.org/rfc-as-publis.html>

On le sait, le monde de la recherche scientifique est très pointilleux sur le mécanisme d'évaluation du travail des chercheurs. On n'est évalué (et donc on n'a la possibilité de progresser) que si on publie des sacro-saints « papiers dans une revue avec comité de lecture ». Les chercheurs qui sortent des chemins battus, par exemple parce qu'ils veulent mettre leur travail sur l'Internet sans passer par les fourches caudines d'Elsevier ou autres parasites intermédiaires risquent de voir leur travail non pris en compte, par exemple par les divers comités qui décident de leur avancement.

Et si on publie un RFC? Est-ce que ça peut compter pour la carrière d'un chercheur? Peut-on le citer dans sa bibliographie? C'est le point de départ de l'article de Brian Carpenter et Craig Partridge, « *Internet RFCs as scholarly publications* » <<http://ccr.sigcomm.org/online/files/p31-v40n1g-carpenterA.pdf>> » qui démontre brillamment que les RFC, dans leur processus de publication, reçoivent au moins autant de "peer review" que les publications scientifiques traditionnelles.

Le point important devrait en effet être, non pas la publication sur papier, non pas le fait de passer par une revue « officielle », mais la vérification par les pairs, par les autres experts. C'est ce qui fait la différence entre un travail scientifique et, par exemple, ce blog, certes de qualité, mais dont la grande majorité des articles n'ont pas été relus avant publication (et certains même pas après) et qui n'a aucun mécanisme d'évaluation formelle, je ne publie que ce qui me plaît, comme ça me plaît.

Les RFC, eux, suivent un parcours bien différent, expliquent les auteurs. Si les premiers d'entre eux (comme le RFC 1¹) étaient écrits dans une salle de bains et publiés « à la volée », depuis, le processus s'est beaucoup durci. Les RFC ont désormais un statut formel (le plus ancien ayant le statut de norme est le RFC 768) et ce statut ne s'obtient qu'après un long examen par des experts (cf. RFC 2026).

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc1.txt>

L'article décrit ensuite cet examen, dans sa forme actuelle, spécifiée dans le RFC 4844. Si un "*Internet-Draft*" peut être publié sans formalité par n'importe qui, il ne devient RFC qu'après un parcours du combattant, nécessitant, dans certains cas, une décision de l'IESG. Même les RFC de la « voie indépendante » (RFC 4846), a priori les moins formels, font l'objet d'un examen, au moins équivalent à celui des articles scientifiques traditionnels, et qui est en outre effectué publiquement, ce qui permet à tout lecteur d'évaluer l'évaluation.

Une question plus délicate est de déterminer à partir de **quand** on peut dire que tout RFC a été évalué par les pairs. Pour ceux qui sont sur le « chemin des normes », comme le RFC 768 cité plus haut, cela a toujours été le cas. Pour les autres, on peut dire que cette évaluation a été systématique au moins depuis le RFC 1602 en 1994.

La culture des auteurs de RFC étant très orientée vers les applications pratiques, il n'est pas étonnant que l'article se termine par des suggestions sur le format de citation des RFC dans un article, et par un exemple en BibTeX. Je le modifie légèrement pour utiliser un autre RFC comme exemple, le RFC 5198 :

```
@ARTICLE{rfc5198,
  AUTHOR = "J. Klensin and M. Padlipsky",
  TITLE = "{Unicode Format for Network Interchange}",
  JOURNAL = {Internet RFCs, ISSN 2070-1721},
  VOLUME = "RFC 5198",
  YEAR = {2008},
  MONTH = MAR,
  URL = {http://www.rfc-editor.org/rfc/rfc5198.txt}
}
```